

# Passage à la nage de la Linth en 1799 : d'après les mémoires militaires du général Dellard

Autor(en): **Dellard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **38 (1893)**

Heft 4

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-337067>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIII<sup>e</sup> Année.

N<sup>o</sup> 4.

Avril 1893.

## Passage à la nage de la Linth en 1799

d'après les mémoires militaires du général Dellard.

La librairie illustrée à Paris a publié l'année dernière les *Mémoires militaires du général baron Dellard*<sup>1</sup>.

Le général Dellard est l'audacieux officier qui traversa la Linth le 25 septembre 1799 à la tête des nageurs de la 36<sup>e</sup> demi-brigade. Le chap. VIII des *Mémoires* nous donne d'amples détails sur cet intrépide et glorieux fait d'armes qui présente un vif intérêt et qui est certainement le passage à la nage le plus important qui ait jamais été effectué.

Il y a lieu toutefois de faire un usage discret des *Mémoires*, car ils contiennent un certain nombre d'assertions exagérées ou même inexactes, qui proviennent probablement du fait que « l'auteur a perdu dans la retraite de » Russie la première copie qu'il avait faite » des dits *Mémoires*, ainsi que l'annonce l'éditeur dans la Préface.

Le baron Dellard nous paraît appartenir à l'école de son contemporain le général baron Marbot et doit avoir été un de ces « colonels braves comme l'acier, mais qui n'y » voyaient guère plus loin que leur sabre, » pour nous servir d'une expression du *Moniteur de l'Armée*<sup>2</sup>.

Cela dit, passons au hardi coup de main dont Dellard a été le héros et rappelons brièvement la situation au mois de septembre 1799.

Les deux armées en présence étaient depuis plusieurs mois dans l'inaction ; l'armée austro-russe occupait la rive

<sup>1</sup> *Mémoires militaires du général baron Dellard*, 1 vol. in-8. — Paris, Librairie illustrée.

Le récit du passage de la Linth formant le chap. VIII de ces *Mémoires*, a déjà paru en 1887 dans la *Revue du Cercle militaire*, sous le titre : *Un Soldat de l'an VIII*, épisode de la bataille de Zurich. — Une traduction allemande de cet article a été publiée en 1888 dans la *Schweiz. Zeitschrift für Artillerie und Genie*.

<sup>2</sup> Voir *Revue militaire suisse* du 18 juillet 1892, p. 325.

droite de la Linth-Limmat ; l'armée française, la rive gauche. Le secteur de la Linth était échu à la III<sup>e</sup> Division, commandée par Soult, forte de 17 bataillons et 6 escadrons, formant un effectif de 12,600 hommes. Ses troupes étaient échelonnées le long de la Linth, du lac de Wallenstadt au lac de Zurich, et le long de ce lac jusqu'à Lachen, et peut-être plus au nord.

Vis-à-vis de la division Soult, la rive droite de la Linth était occupée par l'aile droite du corps du feld-marschall-lieutenant Hotze, qui avait à sa disposition 10 bataillons et 14 escadrons formant un effectif de 8,000 hommes. Nous ne connaissons pas la répartition de ses troupes, nous savons cependant que Wesen, Schännis et Uznach étaient occupés et que Hotze avait son quartier général à Kaltenbrunn, où il avait conservé deux bataillons comme réserve générale.

La Linth, aujourd'hui canalisée, décrivait alors plusieurs méandres et se divisait en trois bras avant d'arriver à Grynau, pour déverser un peu plus loin ses eaux dans le lac de Zurich. Quoique sa largeur ne fût que de 40 à 60 mètres, la Linth formait un obstacle respectable, car ses eaux étaient profondes, et grâce à ses rives marécageuses, il était impossible d'amener du matériel de guerre à proximité de l'eau, sans construire préalablement des voies d'accès dont l'établissement ne pouvait s'exécuter d'avance, sous peine de dévoiler ses projets à l'ennemi. Ajoutons qu'en septembre 1799, des pluies fréquentes avaient rendu le sol encore plus impraticable que d'habitude. Sur la rive droite, Hotze s'était retranché. Il n'était guère possible de le surprendre et il fallait tenter un passage de vive force.

Le général en chef Masséna avait donné l'ordre à Soult d'attaquer le corps de Hotze pour seconder le mouvement que Lorges devait effectuer contre Korsakof à travers la Limmat.

Le passage de la Linth présentait des difficultés, car la division Soult avait bien une compagnie de pontonniers, mais pas d'équipage de pont. Elle ne disposait que de huit bateaux amenés du lac de Zug et qui étaient à Lachen sur le lac de Zurich. Le 5<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an VII, le capitaine-adjutant Dellard prit la résolution de s'adresser

à Soult pour lui proposer un moyen de franchir la rivière et l'aborda en ces termes :

— « Je sais, mon général, qu'une bataille aura inces-  
» samment lieu et que les Français chercheront à se jeter  
» sur la rive droite pour atteindre et battre les Autrichiens  
» et les Russes. Nos ressources, pour parvenir à ce but,  
» me sont connues; elles sont nulles. Vous n'avez que  
» deux<sup>1</sup> mauvais bateaux, presque pourris, et pouvant à  
» peine contenir une dizaine d'hommes chacun. Si vous y  
» consentez, mon général, je ferai moi-même ce passage à  
» la tête de tous les nageurs de votre corps d'armée, préci-  
» sément en face des redoutes dont je surprendrai et égor-  
» gerai les troupes; j'enclouerai les canons; je disperserai  
» les canonniers; je marcherai ensuite sur le camp où je  
» mettrai l'épouvante et le désordre par le massacre que  
» j'y ferai, et, pendant ce temps, les Français jetteront  
» tranquillement leur pont et se joindront à nous pour com-  
» pléter la défaite de l'ennemi.

— « Qui vous a dit, lui répondit sévèrement le général  
» Soult, qu'on devait attaquer le 3 vendémiaire? Vous êtes  
» dans ce cas plus savant que moi. Quant à la proposition  
» que vous me faites; je la juge impraticable. Revenez du  
» reste demain matin et, si vous y persistez, nous verrons  
» quel parti nous pourrons en tirer. »

Dellard retourna le lendemain auprès du général Soult, développa son projet et lui demanda 600 nageurs qu'il armerait de piques, sabres et pistolets. Le général accepta et lui dit :

— « Eh bien! tenez-vous prêt à recevoir et à exécuter  
» mes ordres. Gardez le secret; réunissez, en attendant, les  
» nageurs de la 36<sup>e</sup>, nous y joindrons ceux que nous trou-  
» verons dans les autres corps. Je prescrirai en même  
» temps aux divers chefs de service de mettre à votre dis-  
» position tout ce que les arsenaux de Laken peuvent con-  
» tenir pour votre armement. »

Dès qu'il fut rentré au camp, Dellard demanda les

<sup>1</sup> Ce chiffre ne correspond point avec ceux des *Mémoires* de Mas-séna, qui, page 365, s'exprime comme suit :

« Dès les premiers jours de septembre, Soult s'était occupé active-  
» ment de rassembler les moyens de passage. Il avait fait conduire,  
» du lac de Zug à Lachen sur celui de Zurich, 8 bateaux portatifs  
» qui furent apportés à pied d'œuvre de Lachen à Bilten. »

nageurs de bonne volonté, il en trouva 120 dans son corps. La division lui en fournit un total de 250<sup>1</sup> avec lesquels il alla s'établir à la droite des grenadiers du corps d'armée, sur la route de Glaris.

Il reçut du général Soult la communication suivante :

*Armée du Danube.*

—

*République française.*

3<sup>e</sup> Division.

« *Le général de division Soult au citoyen Dellard, adjudant-major de la 36<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie.*

» Je vous adresse, citoyen, les états nominatifs des quatre  
» détachements, pris sur toute la division, qui ont ordre  
» de se rendre à Laken où, sitôt leur arrivée, vous vou-  
» drez bien les réunir et en prendre le commandement. Le  
» chef de brigade Lapisse vous indiquera l'endroit où vous  
» devez les faire camper.

» Occupez-vous de faire armer ce détachement. Le chef  
» de l'état-major vous fera donner 50 pistolets et le com-  
» mandant de l'artillerie mettra à votre disposition les  
» hallebardes, piques et sabres qu'il a dans l'arsenal de  
» Laken.

» Salut et fraternité.

» SOULT. »

Dellard s'occupa de l'armement de ses nageurs et leur apprit à manier leurs armes : le pistolet était destiné à mettre l'épouvante à la faveur des ténèbres, le sabre devait servir en arrivant contre les factionnaires et la lance était réservée pour la mêlée. Des exercices à la nage eurent lieu dans le lac de Zurich, exercices combinés avec des attaques simulées sur une troupe surprise et retranchée.

Le 1<sup>er</sup> vendémiaire an VIII, soit le jour après celui où il avait fait ses premières propositions au général, Dellard reçut de celui-ci l'ordre de reconnaître les bords de la Linth entre Nieder-Urnen, afin de trouver un point favorable pour jeter le pont et observer comment l'ennemi se gardait sur la rive opposée.

<sup>1</sup> Nous verrons plus loin que ce chiffre de 250 nageurs ne concorde pas avec celui donné par d'autres auteurs. Dans ses mémoires, Masséna dit, page 365, que Soult organisa une compagnie de 150 nageurs, commandée par l'adjudant-major Dellard.

Soult décida d'attaquer le 3 vendémiaire ; les ordres arrivèrent dans la journée du 2 et ceux adressés à Dellard étaient conçus en ces termes :

*Armée du Danube.*

—

*République française.*

3<sup>e</sup> Division.

« *Le général de division Soult, au citoyen Dellard, adjudant-major.*

» Le détachement que vous commandez, citoyen, est destiné à passer la Linth à la nage, au-dessous de la chapelle de Schänis, d'où, sitôt que vous aurez rallié votre monde, sur la rive droite, vous vous porterez en masse sur les redoutes de l'ennemi pour enclouer les pièces, en disperser les canonniers et enfin porter le désordre parmi l'ennemi.

» Recommandez à vos hommes le plus parfait silence ; le succès de votre expédition en dépend. Qu'ils ne se servent que de l'arme blanche ; il est impossible que l'ennemi résiste à votre impétuosité.

» Quand vous serez maître des redoutes et que les pièces seront enclouées, si l'ennemi marche à vous pour combattre, vous devez alors payer d'audace, faire battre la charge par tous vos tambours et marcher sur lui sans brûler une amorce. Cette manœuvre doit nécessairement l'intimider.

» Dans tous les cas, si vous étiez forcé à la retraite, elle vous est toujours assurée sur la Linth.

» Vous préparerez vos troupes de manière qu'elles passent la Linth à deux heures et demie du matin précises. La division commencera son mouvement quand votre opération sera finie.

» Salut et fraternité.

» SOULT. »

Le passage à la nage avait donc pour but essentiel de surprendre les postes ennemis pour protéger l'embarquement de l'avant-garde, qui, à son tour, devait couvrir la construction du pont. Ces précautions n'étaient pas de trop et prouvent que Soult mettait à profit la tentative malheureuse que l'archiduc Charles venait de faire pour passer l'Aar, tentative qui avait échoué, faute d'avoir



préalablement envoyé des troupes de protection sur la rive opposée.

Au reçu de l'ordre ci-dessus, les nageurs se rendirent à Bilten, situé à trois quarts de lieue du point de passage. Dellard ne nous donne pas leur effectif<sup>1</sup>, il nous dit seulement qu'il avait dix tambours et quatre trompettes du 10<sup>e</sup> chasseurs.

Une fois déshabillés, les nageurs s'armèrent : la lance sur l'épaule gauche, le sabre au côté gauche, et le pistolet sur la tête avec un paquet de cartouches, maintenu par un mouchoir noué sous le menton. En nageant, le sabre devait être porté à la bouche.

Le froid était assez piquant ; aussi y eut-il à minuit distribution d'eau-de-vie. A la même heure, les troupes du corps d'armée commencèrent à se réunir à Bilten. Elles se mirent en bataille, couvertes par des haies et des murailles, dans les prairies voisines du principal point de passage.

Les nageurs quittèrent Bilten à une heure du matin pour se trouver à l'heure prescrite, soit à deux heures et demie, au bord de la rivière<sup>2</sup> où Dellard leur adressa la harangue suivante :

« Intrépides nageurs, vous allez dans un instant vous  
» couvrir d'une gloire immortelle, en portant la terreur et  
» la mort dans les retranchements et le camp de l'armée  
» ennemie. Vous ne pouvez pas faire de prisonniers ; la  
» victoire qui vous attend s'y oppose. Egorgez donc tout ce  
» qui vous tombera sous la main. Ralliez-vous au coup de  
» sifflet que je donnerai sur la rive droite ; suivez exacte-  
» ment mes traces, je serai toujours à votre tête et rappelez-  
» vous que votre mot d'ordre est : *Vaincre ou mourir.* »

Là-dessus, Dellard se glisse dans l'eau, environné de sept officiers qui nagent à sa hauteur. La troupe les suit. Quelques hommes, entraînés par la rapidité du courant, sont portés trop loin et ne peuvent gagner la rive droite ;

<sup>1</sup> D'après le rapport de Soult à Masséna, dont nous donnons un extrait plus loin, l'effectif des nageurs était de 160 hommes, Thiers parle de 150 braves, tandis que le biographe de Hotze prétend qu'ils n'étaient que 20.

<sup>2</sup> Le lieu où cette harangue fut prononcée était certes mal choisi et devait éveiller l'attention de l'ennemi. Nous avons vu plus haut que le général avait recommandé le plus parfait silence, en ajoutant : « Le succès de l'expédition en dépend. »

d'autres, trop faibles nageurs, se noient sans recevoir de secours. Un tambour, entr'autres, coule à fond, grâce à sa caisse qui s'était glissée sous son ventre. La rapidité de la rivière et le danger qu'il courait, ayant forcé un soldat à abandonner ses armes, il les remplaça, en abordant, par un énorme pieu.

Dellard touche le premier la rive opposée. Debout sur une digue, il fait entendre son sifflet et rallie ses nageurs, pendant qu'un adjudant sous-officier surprend et tue un factionnaire, dont les cris n'ont point donné l'éveil.

Les nageurs marchent sur les postes qui avaient été reconnus par leur chef le 1<sup>er</sup> vendémiaire ; il n'y en avait que deux à surprendre pour avoir ensuite le champ libre jusque sur les derrières du bataillon autrichien, qui gardait la principale redoute, en face de laquelle la division devait effectuer son passage. Les deux postes dormaient auprès d'un feu à moitié éteint ; les premiers nageurs les expédient à coups de lance. Pour arriver à la redoute, les nageurs durent traverser à la file un marais. Sa profondeur et l'épaisseur des joncs et des roseaux qui le couvraient retarda leur marche, mais les masqua et les préserva de tout contretemps jusqu'au moment favorable pour l'attaque, à cinquante pas des Autrichiens.

Ceux-ci étaient occupés sérieusement par le bruit que les Français faisaient sur la rive gauche pour l'établissement du pont et dirigeaient sur ce point un feu des plus vifs. A la faveur du bruit de la fusillade, les nageurs formés sur une seule ligne, détachent leurs lances et se précipitent sur les retranchements ennemis, en faisant main basse sur tout ce qui les occupe. Les Autrichiens, surpris et épouvantés d'une si brusque attaque, se tournent à peine pour se défendre, la plupart périssent sans coup férir ; quelques-uns se précipitent à la rivière.

Dellard s'élançe alors sur le parapet pour annoncer aux siens que la rive droite est à lui et qu'on peut jeter le pont. Les troupes demandent à voler au secours des nageurs et les deux uniques bateaux sont immédiatement lancés à l'eau avec 50 carabiniers de la 25<sup>e</sup> demi-brigade, commandée par le chef de brigade Gaudinot. Le premier embarquement courut les plus grands dangers, à cause du mauvais état des embarcations ; il dut son salut aux nageurs qui le secoururent.



Mais les nageurs ne sont pas encore rassasiés de succès, ils se portent sur deux autres redoutes dont ils s'emparent et dont les pièces furent enclouées et les troupes égorgées. De là, ils se dirigent sur le camp qui n'avait encore fait aucun mouvement et qui ignorait ce qui se passait. Les troupes sont réveillées brusquement par le bruit des trompettes, des tambours et des coups de pistolet et quelques nageurs alsaciens provoquent l'épouvante et le désordre, en poussant en allemand les cris de : « Sauve » qui peut, nous sommes trahis. »

A part quelques exagérations, le récit de Dellard est admissible jusqu'à présent; mais ici commence la fantaisie : Avides de nouveaux lauriers, les 250 nageurs auraient rejeté 10,000 Autrichiens sur le village de Schännis, où « le général Hotze, qui en occupait l'abbaye, surpris lui-même et ne sachant à quoi attribuer une si grande terreur, se précipita presque nu au-devant de ses troupes et chercha à les rallier. — « Vous êtes à jamais déshonorés, leur dit-il, si vous ne reprenez pas vos positions. Vous fuyez lâchement devant une poignée d'hommes nus. Retournez-vous seulement et leur mort est certaine. » — Dans ce moment, un nageur atteignit le général Hotze d'un coup de lance à la cuisse et le somma en vain de se rendre. Uniquement occupé du ralliement de ses soldats, il ne songeait nullement aux dangers qui l'environnaient, mais il succomba sans pouvoir rétablir l'ordre; . . . . . »

Malheureusement pour lui, cette dernière partie du récit de Dellard ne concorde nullement avec les nombreuses relations que nous possédons sur ce combat, et il est de notre devoir de rétablir les faits, par respect de la vérité et pour l'honneur de notre compatriote le général Hotze, qui eut le tort de se laisser surprendre ce jour-là, mais dont la bravoure n'a jamais été contestée.

Voici ce qui s'est passé d'après les *Mémoires* de Masséna et le biographe de Hotze<sup>1</sup> : Aussitôt après la traversée des nageurs, 6 compagnies de grenadiers, rapidement passées au moyen des barques protégées par le feu de l'artillerie, marchèrent sur Schännis et en chassèrent le bataillon

<sup>1</sup> Johann Konrad Hotz, später *Friedrich Freiherr von Hotze*, K. K. feld-mar chail-lieutenant. — Zurich, 1853.

autrichien qui l'occupait, mais la réserve, partie de Kaltbrunnen, étant arrivée, rallia les fuyards et reprit la position.

Le général Hotze, entendant la fusillade, quitta son quartier-général de Kaltbrunnen, accompagné de son chef d'état-major, le colonel Plunkett, pour voir de ses propres yeux ce qui se passait.

Il venait de quitter Schännis pour se rendre à Saint-Sébastien et arrivait près de cette chapelle, lorsque les Français en chassaient les Autrichiens. Il tomba au milieu d'un groupe de carabiniers embusqués derrière une haie, qui s'écrièrent : « Rendez-vous, général ! » Hotze, tournant bride, piquait des deux, lorsqu'une décharge à brûle-point l'étendit mort, ainsi que son chef d'état-major et la plupart des officiers de sa suite.

Malgré les exagérations de son récit et le rôle trop considérable que Dellard s'attribue dans les opérations et le résultat de la journée, le fait d'armes audacieux et intrépide dont il fut le héros, n'en reste pas moins glorieux et mérite d'être rappelé.

D'après les *Mémoires*, le général Soult l'aurait félicité et récompensé à l'abbaye de Schännis : « Vous avez — lui » dit-il, rempli mon attente ; choisissez un de mes chevaux, » je vous en fais cadeau. Je vais demander pour vous le » grade de chef de bataillon. »

Les nageurs rejoignirent leurs corps respectifs où ils furent tous récompensés par des grades ou des armes d'honneur. Les noms des vingt-et-un de ces braves qui se noyèrent ou périrent dans le combat, furent envoyés dans leurs pays pour être inscrits sur les colonnes départementales.

Dans son rapport au général en chef Masséna, Soult s'exprime au sujet de Dellard de la façon suivante :

« ... 160 nageurs, armés de lances, pistolets et sabres, » réunis vis-à-vis de Schännis, et sous la conduite de l'adju- » dant-major Dellard, traversaient la rivière, battaient la » charge et portaient la terreur dans le camp des Autri- » chiens, enlevaient les postes ennemis qui défendaient le » point projeté pour le passage, et facilitaient par ce mou- » vement, aussi hardi qu'extraordinaire, le moyen de lan- » cer à l'eau les barques, et de jeter sur la rive droite le

» bataillon des grenadiers; cela s'exécutait, tandis que le  
 » commandant Lapisse, chargé de l'attaque du centre, con-  
 » tenait d'une rive à l'autre les troupes de renfort qui arri-  
 » vaient à l'ennemi.

• . . . . .  
 » Je parlerai avec plaisir.... du citoyen Dellard, adjudant-  
 » major des nageurs, ainsi que des dix officiers qui, à la  
 » tête de ces hommes intrépides, contribuèrent d'une ma-  
 » nière si distinguée au succès de la droite;....

• . . . . .  
 » Je demande le grade de..... chef de bataillon pour  
 » l'adjudant-major Dellard;..... quant aux autres officiers  
 » qui se sont distingués dans les journées, particulière-  
 » ment ceux commandant les nageurs, il serait juste que  
 » la première place vacante dans le grade supérieur à celui  
 » qu'ils occupent leur soit conférée; ils l'ont méritée par  
 » les services essentiels qu'ils ont rendus.<sup>1</sup>»

Le 11 vendémiaire, Dellard proposa au ministre de la guerre de la République d'organiser un corps de nageurs; il reçut à ce sujet les deux lettres suivantes :

*République Française*

Paris, le 29 vendémiaire,  
 an VIII de la République française.

« *Le ministre de la guerre au citoyen Dellard, adjudant-  
 » major à la 36<sup>e</sup> demi-brigade de ligne et commandant  
 » les nageurs à l'armée du Danube.*

« Avant la réception de votre lettre du 11 de ce mois,  
 » citoyen, j'étais déjà informé des services qu'avaient ren-  
 » dus les nageurs sous vos ordres, au passage de la Linth.  
 » L'adresse, la bravoure et la célérité avec laquelle ils ont  
 » franchi cette rivière pour atteindre l'ennemi et le forcer  
 » dans ses retranchements, méritent les plus grands éloges.  
 » Les républicains sont seuls capables de telles actions.  
 » L'amour de la patrie et de la liberté féconde leur génie,  
 » enflamme leur courage qui les a fait triompher de tous  
 » les ennemis de la République, auxquels il ne restera  
 » bientôt que la honte de leurs défaites et celle d'avoir eu  
 » le fol espoir d'enchaîner le premier peuple de l'univers.

<sup>1</sup> Rapport du général Soult à Masséna des affaires des 3 et 4 vendémiaire (*Mémoires de Masséna*, tome III, p. 487).

» Toujours disposé et prêt à accueillir et utiliser tous les  
 » moyens qui peuvent contribuer à augmenter nos forces  
 » militaires et à fixer la victoire sous les drapeaux de la  
 » République, je regrette que vous n'ayez pas donné plus  
 » de développement à la proposition que vous me faites  
 » d'organiser un corps de nageurs. Je vous invite à  
 » m'adresser sur cet objet un mémoire circonstancié et  
 » dans lequel vous entrez dans tous les détails néces-  
 » saires pour que je puisse juger de l'utilité et du parti que  
 » l'on peut tirer d'un tel corps dans les armées et le sou-  
 » mettre ensuite au Directoire exécutif.

» Salut et fraternité,

» DUBOIS-CRANCÉ. »

*Armée du Danube.*  
 Etat-major général.

Au quartier général, à Zurich,  
 le 7 brumaire, an VIII de la  
 République française.

« *Le général de division, chef de l'état-major général de  
 » l'armée, au citoyen Dellard, adjudant-major au  
 » 2<sup>e</sup> bataillon de la 36<sup>e</sup> demi-brigade de ligne.*

« Comme vous êtes plus que tout autre à même de  
 » donner des renseignements sur une manœuvre qui est  
 » votre ouvrage, je vous invite à me faire passer des notes  
 » sur les avantages résultant de la formation du corps de  
 » nageurs, tel que vous en commandiez un au passage de  
 » la Linth. En les appuyant près du ministre, je suis cer-  
 » tain qu'il en prévoira les heureux effets, et, conséquem-  
 » ment, la nécessité d'y procéder de suite.

» La réussite qui a couronné vos efforts dans les jour-  
 » nées des 3 et 4 vendémiaire est d'ailleurs une preuve  
 » trop éclatante de ce qu'on doit attendre d'un corps formé  
 » exprès et agissant sous des chefs, jaloux comme vous de  
 » concourir à la gloire et à la sûreté de leur pays. Achevez  
 » donc votre ouvrage, citoyen, et en adressant prompte-  
 » ment les instructions que je vous demande, mettez le  
 » ministre à même de terminer un travail duquel nous  
 » attendons les plus heureux résultats.

» Salut et fraternité.

» OUDINOT. »

Nous ne savons pas si Dellard répondit à ces ouvertures  
 et si une suite quelconque fut donnée à ses propositions.

D'après un ouvrage français<sup>1</sup>, c'est nous qui aurions eu l'honneur d'organiser le premier corps de nageurs :

« En 1841, l'armée fédérale suisse, dans laquelle les » exercices de pontage et la traversée des rivières sont fort » en honneur, créa, sur l'initiative du général Dufour, une » compagnie spéciale de nageurs, dont les détails d'orga- » nisation sont à rappeler ici :

« Il sera formé une compagnie de nageurs, choisis dans » tous les corps de l'armée, parmi les hommes de rivière » les plus forts dans la natation.

» Chacun portera sur son sac une plaque de liège et une » petite corde de 4 mètres, et sera pourvu, outre son fusil, » d'un sabre-poignard. Il y aura, à la suite de la compa- » gnie, 2 voitures portant 2 petites nacelles avec leurs » agrès ; une douzaine d'outrés vides, avec 2 soufflets pour » les gonfler, 2 grandes cordes, pioches, haches, etc. La com- » pagnie de nageurs sera exercée, non seulement à passer » à la nage les rivières, trainant après elles les nacelles, » chargées des fusils, gibernes et outils, mais encore à » contruire une traille, un pont volant, un radeau, etc., etc. »

Nous n'avons pu obtenir de plus amples renseignements relativement à cette compagnie de nageurs sur laquelle nous attirons l'attention des lecteurs de la *Revue*. La création de corps de nageurs étant de nouveau à l'ordre du jour, il serait intéressant d'avoir des détails sur l'organisation de 1841, qui paraît avoir été le premier essai donnant suite aux propositions de Dellard.

P<sup>R</sup>.

---

## Société des Officiers de la Confédération suisse.

### SECTION VAUDOISE

L'assemblée annuelle des délégués de la section vaudoise de la Société des officiers de la Confédération suisse a eu lieu samedi 25 février, à 3 heures après midi, dans la salle Noverraz à Lausanne, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel de Charrière, président. Outre trois membres du comité cantonal, quarante-deux délégués y ont pris

<sup>1</sup> « Passage des Cours d'eau dans les opérations militaires, » par Louis Thival. — Paris, Baudoin, 1881.